

Séance du 04 juin 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; M. Lozano, Mme Castel, M. Pommiez, Mme Chevrel, M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin, MM. Arandia, Saussie, Causse, Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Durruty, Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à M. Etchegaray, Mme Boé à M. Escapil-Inchauspé, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FONCIER - Acquisition à titre gratuit au syndicat des copropriétaires de la résidence Les Terrasses de Beyris terrain situé 5 avenue Hiriart pour aménagement de voirie.

M. Saussié présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le permis de construire n°64 102 05 1106 délivré le 6 février 2006 à la Société SAS ICB pour la construction et la rénovation de 28 logements sis 5 avenue Hiriart, a prescrit en son article 7 « Participations d'Urbanisme », une cession gratuite de terrain au profit de la Commune de Bayonne en vue de l'élargissement de la voirie de l'avenue Hiriart.

Consécutivement à la réalisation du document d'arpentage, la surface concernée est de 75 m² et porte sur la parcelle cadastrée CV 418.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de la transaction susvisée avec le syndicat des copropriétaires de la résidence « Les Terrasses de Beyris », ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.